

**Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 10.000.000 euros  
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

—————  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**  
**(en euros)**  
—————

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES .....	699 596,54	544 725,90
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES .....	0,00	0,00
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	424 650 559,87	455 439 890,31
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	69 714 284,91	55 023 286,21
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE .....	0,00	0,00
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE.....	0,00	0,00
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T. ....	49 034,00	28 269,00
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES .....	0,00	0,00

CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT .....	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE.....	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	4 351 857,16	4 455 496,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	194 690,81	215 589,84
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE.....	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES.....	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS .....	332 226,73	314 178,24
COMPTES DE REGULARISATION.....	1 800 632,49	2 104 977,09
<b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>	<b>501 792 882,51</b>	<b>518 126 413,09</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
BANQUES CENTRALES .....	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	57 161 674,62	156 174 039,28
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	413 046 277,68	337 998 950,84
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS.....	6 935 246,14	7 328 212,38
COMPTES DE REGULARISATION.....	8 399 544,18	2 002 081,74
PROVISIONS .....	3 590 065,04	3 456 843,82
DETTES SUBORDONNEES .....	0,00	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	0,00	0,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....	12 660 074,85	11 166 285,03
CAPITAL SOUSCRIT.....	10 000 000,00	10 000 000,00
PRIMES D'EMISSION .....	0,00	0,00
RESERVES .....	1 108 314,24	687 660,52
ECARTS DE REEVALUATION .....	0,00	0,00
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU (+/-).....	57 970,79	65 550,13
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	1 493 789,82	413 074,38
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>501 792 882,51</b>	<b>518 126 413,09</b>

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**

(en euros)

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	9 390 927,17	5 088 179,38
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	1 669 899,17	1 543 753,46
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	9 644 862,90	7 971 355,44
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015**  
(en euros)

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Intérêts et produits assimilés .....	8 049 119,56	9 023 088,19
Intérêts et charges assimilées .....	(6 203 292,40)	(8 102 819,49)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
Produits sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
Charges sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
Revenus des titres à revenu variable.....	59,36	0,00
Commissions (produits).....	1 357 435,25	1 215 400,10
Commissions (charges).....	(920 177,49)	(551 487,45)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	18 176,08	11 887,52
Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés .....	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire .....	686 912,95	342 127,62
Autres charges d'exploitation bancaire .....	(15 220,92)	(186 009,18)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>	<b>2 973 012,39</b>	<b>1 752 187,31</b>
Charges générales d'exploitation .....	(1 280 868,96)	(1 265 244,93)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles .....	(140 003,11)	(253 374,56)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>1 552 140,32</b>	<b>233 567,82</b>
Coût du risque .....	137 693,50	179 535,05
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>1 689 833,82</b>	<b>413 102,87</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	0,00	(28,49)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>	<b>1 689 833,82</b>	<b>413 074,38</b>
Résultat exceptionnel.....	0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices.....	(196 044,00)	0,00
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées.....	0,00	0,00
<b>RESULTAT NET .....</b>	<b>1 493 789,82</b>	<b>413 074,38</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

*1 Principes comptables et méthodes d'évaluation*

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

**Note n° 1.1 Evaluation des créances et dettes**

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts.

Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

### **Note n° 1.2 Créances douteuses**

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de

l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

### **Note n° 1.3 Immobilisations**

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

### **Note n° 1.4 Conversion des opérations en devises**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

### **Note n° 1.5 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

#### **Régimes de retraite des employés**

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

#### **Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62<sup>ème</sup> anniversaire.

#### **Note n° 1.6 Provisions pour risques et charges**

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Dans son préambule, l'avis CNC 2000-01 régissant les passifs exclut de leur champ d'application les opérations bancaires. En conséquence, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque égale à la différence entre le taux nominal et le taux actuariel des Comptes à Terme (CAT) à taux progressif. Le montant de cette provision est de 2.7 M€.

#### **Note n° 1.7 Provision épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de

CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

#### Note n° 1.8 Impôts sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à MONACO.

#### Note n° 1.9 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation du Groupe CM11-CIC d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part.

#### Note n° 1.10 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

### NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

#### 2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.15	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0	0	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	1 038	15			1 023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	5 006	0			5 006
<b>TOTAUX</b>	<b>6 044</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 029</b>

#### 2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS	Amortissements au 31.12.15	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	844	37		807
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	653	103		550
<b>TOTAUX</b>	<b>1 497</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>1 357</b>

**2.3 Ventilation des créances sur la clientèle**

	Prêts	Créances rattachées	TOTAL
CREANCES COMMERCIALES	45		45
CREDITS A L'EQUIPEMENT	5 684	8	5 692
CREDITS - PROMOTEURS	3 850		3 850
AUTRES CREDITS A L'HABITAT	54 503	83	54 586
PRETS PERSONNELS	3 896	0	3 896
CREDITS DE TRESORERIE	184	7	191
AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	157		157
COMPTES ORDINAIRES CLIENTELE	938	70	1 008
CREANCES DOUTEUSES BRUTES - COMPROMISES -	1 485		1 485
CREANCES DOUTEUSES BRUTES - AUTRES -	127		127
PROV. POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES - COMPROMISES -	-1 225		-1 225
PROV. POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES - AUTRES -	-98		-98
<b>TOTAUX</b>	<b>69 546</b>	<b>168</b>	<b>69 714</b>

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 1 485 milliers d'euros et font l'objet de 1 225 milliers d'euros de provisions.

**2.4 Répartition des créances sur la clientèle**

Hors créances rattachées de 69 546 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
<b>Répartition par grand type de contrepartie</b>			
• Sociétés	18 747	215	191
• Entrepreneurs individuels	12 356	1 226	983
• Particuliers	38 323	171	150
<b>TOTAUX</b>	<b>69 426</b>	<b>1 612</b>	<b>1 324</b>
<b>Répartition par secteur d'activité</b>			
• Agriculture et industries minières	761	0	0
• Industries	435	0	0
• Services aux entreprises et holding	2 277	1 261	1 086
• Collectivités et autres services aux particuliers	1 762	158	66
• Services financiers	771	0	0
• Services immobiliers	15 277	14	14
• Particuliers et autres	48 143	179	158
<b>TOTAUX</b>	<b>69 426</b>	<b>1 612</b>	<b>1 324</b>
<b>Répartition par secteur géographique</b>			
• France	20 858	103	76
• Monaco	46 332	1 507	1 246
• Autres pays	2 236	2	2
<b>TOTAUX</b>	<b>69 426</b>	<b>1 612</b>	<b>1 324</b>

**2.5 Répartition des créances sur les établissements de crédit hors opérations de pension et hors créances rattachées**

Répartition par secteur géographique	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
- France	421 679	0	0
- Europe hors France	4		
<b>TOTAUX</b>	<b>421 683</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.6 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle**

ACTIF	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un an à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	73 683					73 683
A terme		22 000	236 000	50 000	2 968	310 968
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	45					45
Autres concours à la clientèle	6 358	4 506	19 229	38 450	98	68 641
Comptes ordinaires débiteurs	958				70	1 028
Titres reçus en pension livrée	40 000					40 000
<b>TOTAUX</b>	<b>121 044</b>	<b>26 506</b>	<b>255 229</b>	<b>88 450</b>	<b>3 136</b>	<b>494 365</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

PASSIF	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un an à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	16					16
A terme	40 000	3 000	14 000		146	57 146
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue	182 631				46	182 677
A terme	1 020	460	525	93		2 098
Autres dettes						
A vue	89					89
A terme	3 642	31 216	174 532	17 565	1 227	228 182
<b>TOTAUX</b>	<b>227 398</b>	<b>34 676</b>	<b>189 057</b>	<b>17 658</b>	<b>1 419</b>	<b>470 208</b>

**2.7 Fonds Propres**

	<b>Montant 2014</b>	<b>Affectation Résultat 2014</b>	<b>Variations 2015</b>	<b>Montant 2015</b>
CAPITAL	10 000			10 000
RESERVE STATUTAIRE	650		400	1 050
AUTRES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES	37		21	58
REPORT A NOUVEAU	66	(66)	58	58
RESULTAT	413	(413)	1 494	1 494
<b>TOTAUX</b>	<b>11 166</b>	<b>(479)</b>	<b>1 973</b>	<b>12 660</b>

**2.8 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT	654	654
Frais de premier établissement	654	654
FONDS COMMERCIAUX	4 100	4 100
<b>TOTAUX</b>	<b>4 754</b>	<b>4 754</b>

**2.9 Intérêts courus à recevoir ou à payer**

<b>ACTIF</b>	<b>Intérêts courus à recevoir</b>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	2 968
CREANCES SUR LA CLIENTELE	
Autres concours à la clientèle	98
Comptes ordinaires débiteurs	70
<b>TOTAUX</b>	<b>3 136</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Intérêts courus à payer</b>
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	146
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	46
Autres dettes à terme	1 227
<b>TOTAUX</b>	<b>1 419</b>

**2.10 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »**

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
DEBITEURS DIVERS	332	314
<b>TOTAUX</b>	<b>332</b>	<b>314</b>

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
CREDITEURS DIVERS	6 935	7 328
<b>TOTAUX</b>	<b>6 935</b>	<b>7 328</b>

**2.11 Comptes de régularisation**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
COMPTES D'ENCAISSEMENT	1 625	2 013
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3	3
PRODUITS A RECEVOIR	11	19
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	162	70
<b>TOTAUX</b>	<b>1 801</b>	<b>2 105</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
CHARGES A PAYER	253	242
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	8 146	1 760
<b>TOTAUX</b>	<b>8 399</b>	<b>2 002</b>

**2.12 Provisions**

	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
AUTRES PROVISIONS	3 590	3 457
<b>TOTAUX</b>	<b>3 590</b>	<b>3 457</b>

**2.13 Epargne Logement**

	<b>Solde 2015</b>	<b>Solde 2014</b>	<b>Provisions 2015</b>	<b>Provisions 2014</b>
PLANS D'EPARGNE LOGEMENT	2 027	2 038	15	4
COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	69	55	1	1
PRETS EPARGNE LOGEMENT	58	63	0	2
<b>TOTAUX</b>	<b>2 154</b>	<b>2 156</b>	<b>16</b>	<b>7</b>

**2.14 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2015 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2014 Devises hors zone euros</b>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 335	3 667
CREANCES SUR LA CLIENTELE	280	41
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>7 615</b>	<b>3 708</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>1,50 %</b>	<b>0,70 %</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2015 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2014 Devises hors zone euros</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	7 615	3 708
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>7 615</b>	<b>3 708</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>1,50 %</b>	<b>0,70 %</b>

**NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

**3.1 Produits et charges d'intérêts**

	<b>Produits 2015</b>	<b>Produits 2014</b>
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 099	7 226
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 908	1 755
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	32	32
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS	10	10
<b>TOTAUX</b>	<b>8 049</b>	<b>9 023</b>

	<b>Charges 2015</b>	<b>Charges 2014</b>
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(286)	(357)
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(5 784)	(9 076)
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	(133)	1 330
<b>TOTAUX</b>	<b>(6 203)</b>	<b>(8 103)</b>

**3.2 Revenu des titres à revenu variable**

	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2014</b>
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.3 Commissions**

	Produits 2015	Produits 2014
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 138	988
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	66	84
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	3	3
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	19	20
COMMISSIONS SUR ACTIVITES NON BANCAIRES	131	120
<b>TOTAUX</b>	<b>1 357</b>	<b>1 215</b>

	Charges 2015	Charges 2014
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(6)	(5)
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	(17)	(13)
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(897)	(533)
<b>TOTAUX</b>	<b>(920)</b>	<b>(551)</b>

**3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

	Montant 2015	Montant 2014
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE	18	12
<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>	<b>12</b>

**3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

	Montant 2015	Montant 2014
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.6 Autres produits d'exploitation bancaire**

	Charges 2015	Charges 2014
RECUPERATIONS FRAIS SUR CLIENTS	1	1
AUTRES PRODUITS	686	341
<b>TOTAUX</b>	<b>687</b>	<b>342</b>

**3.7 Autres charges d'exploitation bancaire**

	Charges 2015	Charges 2014
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE	(4)	(5)
AUTRES CHARGES	(11)	(181)
<b>TOTAUX</b>	<b>(15)</b>	<b>(186)</b>

**3.8 Charges générales d'exploitation**

	Charges 2015	Charges 2014
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(507)	(498)
CHARGES DE RETRAITE	(66)	(59)
AUTRES CHARGES SOCIALES	(180)	(154)
AUTRES IMPOTS ET TAXES	(23)	(1)
SERVICES EXTERIEURS	(505)	(553)
<b>TOTAUX</b>	<b>(1 281)</b>	<b>(1 265)</b>

**3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

	Charges 2015	Charges 2014
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(37)	(35)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(103)	(218)
<b>TOTAUX</b>	<b>(140)</b>	<b>(253)</b>

**3.10 Coût du risque**

	Montant 2015	Montant 2014
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(552)	(71)
CREANCES IRRECOUVRABLES	(22)	(51)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	76	44
RECUPERATION DES CREANCES AMORTIES	634	258
<b>TOTAUX</b>	<b>136</b>	<b>180</b>

**3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	Montant 2015	Montant 2014
GAINS SUR TITRES DE PARTICIPATION		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.12 Résultat exceptionnel**

	Montant 2015	Montant 2014
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.13 Impôt sur les sociétés**

	Montant 2015	Montant 2014
IMPOT SUR LES SOCIETES AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(196)	0
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</b>	<b>(196)</b>	<b>0</b>

**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (EN EUROS)**

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers		1 434 448,95	1 996 543,35	1 752 187,31	2 973 012,39
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		829 397,43	841 534,58	486 942,38	1 692 143,43
c) Impôt sur les bénéfices		371 103,00	203 472,00	0,00	196 044,00
d) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		276 805,34	476 405,31	413 074,38	1 493 789,82
<b>3. RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0,46	0,64	0,49	1,69
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0,28	0,48	0,41	1,49
c) Dividende attribué à chaque action		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		8	8	8	9
b) Montant de la masse salariale de l'exercice		179 987,55	481 726,23	469 334,58	<b>506 281,34</b>
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)		102 968,28	205 667,25	206 686,58	<b>214 147,79</b>

**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à ..... 501.792.882,51 €
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de ..... 1.493.789,82 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2015, le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2015 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil

d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 9 mai 2016.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Vanessa TUBINO

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO - 8, rue Grimaldi MC 98000 Monaco.